

Avant on était intoxiqué dedans, maintenant on est intoxiqué dehors!

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 avril 2008

Bonjour,

Depuis l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics (01/2008), les choses auraient dû s'améliorer pour les non fumeurs, mais ça n'est pas le cas du tout, c'est même pire qu'avant !

Effets pervers de cette mesure : Le problème n'a pas été réglé, il a seulement été déplacé . Avant on était intoxiqué dedans, maintenant on est intoxiqué dehors !

La rue n'est - elle pas le premier lieu public ?

Les fumeurs sont aujourd'hui partout dans les rues en France. Impossible d'aller nulle part sans respirer la cigarette. Et ne parlons pas des mégots qui jonchent les trottoirs. Qu'un lieu soit ouvert ou fermé ne change rien à l'affaire. Mettez-vous à une terrasse de café enfumée et voyez si c'est agréable pour un non fumeur

En plus, cela frise le ridicule de voir tous ces fumeurs 'juste à l'extérieur' d'un café ou autre. Autant qu'ils restent à l'intérieur, car moi, je ne suis pas obligé de rentrer dans tel établissement par contre je suis obligé d'aller dans la rue! Deux solutions sont envisageables :

- Interdire définitivement le tabac (c'est possible ça ?....)
- Réserver des lieux (fermés) pour les fumeurs ou leur laisser des endroits dédiés, comme les Tabac ou autres établissements qui choisiraient d'être fumeur ou pas.

Aussi, comment envisagez-vous l'avenir à court-terme concernant les fumeurs de rue? Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux permettre à certains établissements d'être fumeur ou pas afin que chacun aie la possibilité de choisir où il veut aller et éviter ainsi d'avoir tous ces fumeurs dans les rues?

De la même manière, dans les entreprises, pourquoi ne pas aménager des espaces fumeurs clos afin d'éviter aux personnes d'avoir à sortir plusieurs fois par jour pour fumer ?

Merci pour votre réponse.

Réponse:

DNF a tenté de faire valoir auprès des pouvoirs publics les nombreuses plaintes de ce type qui lui parviennent quotidiennement, mais l'association s'est trouvée très isolée dans cette démarche. Si vous souhaitez que ces troubles

Avant on était intoxiqué dedans, maintenant on est intoxiqué dehors !

de voisinage soient un jour pris en compte, vous devez manifester votre mécontentement en écrivant en nombre à vos élus.

Cependant, s'il est vrai que la pollution tabagique s'est déplacée, sa nouvelle forme (extérieure) constitue bien une gêne mais est sans commune mesure avec la pollution tabagique intérieure du point de vue de la santé publique.

Le détournement de la loi par certains va créer de graves problèmes pour les terrasses sans aération naturelle, mais ce n'est pas un problème nouveau car ces terrasses étaient déjà très enfumées avant le 1er janvier, comme la rue était, certes à un moindre degré, fréquentée par des fumeurs. DNF s'est attaqué au problème des terrasses mais il n'est pas dans ses intentions de demander à ce qu'on ne fume plus dans la rue.

DNF reste attaché à ce que les fumeurs ne soient pas traités comme l'étaient les non-fumeurs avant le décret du 15 novembre 2006, mais elle est farouchement opposée à toute modification du décret, même si par certains cotés elle l'estime imparfait. C'est en pratiquant ainsi que le décret de 1992 a été totalement privé de ses effets pendant 15 ans.